



**SYNDICAT DES APICULTEURS**  
D'ILLE & VILAINE ET DE HAUTE BRETAGNE

## **Rapport financier** **Assemblée générale du 1 février 2025**

**Exercice comptable**  
**du 1/12/2023 au 30/11/2024**

Le fait marquant de cette année comptable a été, suite à la décision du conseil d'administration du 14 novembre 2023, la mise en œuvre du logiciel AssoConnect au 1 décembre 2023.

Outre la collecte en ligne et la gestion des adhérents, ce dernier intègre un module de comptabilité en partie double. Nous évoluons aussi d'une comptabilité de trésorerie à une comptabilité d'engagement.

Ce logiciel permet l'édition d'un compte de résultat et d'un bilan simplifié, conformément aux règles auxquelles sont soumis les organisations syndicales et professionnelles.

Il permet aussi le suivi de projet par la mise en place d'une comptabilité analytique nécessaire pour préparer un budget prévisionnel.

La mise en place de cet outil a été l'occasion de saisir en comptabilité nos immobilisations, nos stocks et de valoriser une partie du temps passé par les bénévoles à l'animation du syndicat.

Pour réaliser ce changement de comptabilité, le conseil d'administration avait pris la décision de clôturer l'exercice 2023 au 30 novembre pour une nouvelle année comptable du 01/12/2023 au 30/11/2024.

L'informatisation de notre comptabilité et le suivi d'un nouveau plan comptable ne nous a pas permis de reporter les soldes des comptes de l'exercice précédent. L'année comptable N-1 est donc une année blanche dans AssoConnect et cela ne permet pas la comparaison avec l'exercice antérieur poste par poste.

### **1 - Vérification des comptes**

La vérification des comptes de l'exercice comptable a été réalisée le 3 Janvier 2025 au local du syndicat par Mme Valérie Javaudin et M Thierry Lahogue.

Dans les états comptables présentés à cette date :

- existait une incohérence entre le solde 'Banque du bilan' et le solde en comptabilité du rapprochement bancaire du dernier mois de l'exercice : cette erreur a été corrigée.

- il n'y avait pas de continuité entre les exercices 2023 et 2024. Dans la version soumise au vote de assemblée générale, la valeur du stock, les capitaux

propres et réserves du bilan de l'exercice clos au 30/11/23 ont été intégrés.

La commission recommande de faire correspondre la date de clôture de l'exercice comptable avec l'année civile, période qui correspond à l'année de cotisations.

## 2- Initialisation de l'outil : la balance initiale

Les ventilations opérées sont à lire dans le bilan.

*Actif au 30/11/2023 :*

- le prix d'achat du bungalow acheté en 2020,
- l'évaluation du rucher école fin 30/11/2023,
- la valeur du stock de marchandises fin 30/11/2023,
- le solde des deux comptes bancaires au 30/11/2023.

*Passif au 30/11/2023 :*

- le report du montant des 'Fond associatifs' dans 'Fonds syndicaux sans droit de reprises : cette somme ne peut être reprise qu'en cas de dissolution du syndicat.
- le report du montant des 'Ressources associatives' dans 'Fonds syndicaux avec droit de reprise,
- le résultat de l'exercice 2023.

En contre partie des montants saisis pour l'immobilisation du bungalow, des essais et du stock de marchandises, AssoConnect a inscrit 9401,76€ en report à nouveau.

**Tableau 1**

Actif			Passif		
	30/11/23	01/12/23		30/11/23	01/12/23
<b>Immobilisations bungalow</b>		3 900,00 €	<b>Fonds syndicaux sans droit de reprise</b>	29 938,57 €	29 938,57 €
<b>Stocks marchandises</b>		3 101,76 €	<b>Fonds syndicaux avec droit de reprise</b>	18 772,19 €	18 772,19 €
<b>Stocks essais</b>		2 400,00 €	<b>Report à nouveau</b>		9 401,76 €
<b>Comptes financiers</b>	59 540,90 €	59 540,90 €	<b>Résultat de l'exercice</b>	10 830,14 €	10 830,14 €
<b>Total</b>	<b>59 540,90 €</b>	<b>68 942,66 €</b>	<b>Total</b>	<b>59 540,90 €</b>	<b>68 942,66 €</b>

3 000 € ont été utilisés pour créer une réserve pour le renouvellement du matériel du rucher école.

Le 01/03/2024, le résultat de l'exercice 2023 a été versé en 'Report à nouveau.

### 3- Amortissement du Bungalow rucher école

L'achat du bungalow du rucher école a été réalisé en 2020. S'agissant d'un matériel d'occasion la durée d'amortissement est ramené à 5 ans.

Tableau 2

Tableau d'amortissement				
Bungalow				
Date de début	Date de fin	Calcul de l'amortissement	Montant de l'amortissement	Montant net
01/02/2020	31/12/2020	$(3900 * 11/12) * 20\%$	715,00 €	715,00 €
01/01/2021	31/12/2021	$3900 * 20 \%$	780,00 €	1 495,00 €
01/01/2022	31/12/2022	$3900 * 20 \%$	780,00 €	2 275,00 €
01/01/2023	30/11/2023	$3900 * 11/12 * 20 \%$	715,00 €	2 990,00 €
01/12/2023	30/11/2024	$3900 * 20 \%$	780,00 €	3 770,00 €
01/12/2024	30/11/2025	$(3900 * 1/12) * 20 \%$	130,00 €	3 900,00 €
<b>Total</b>			<b>3900,00 €</b>	

Nous avons donc réaliser en une année pratiquement 5 années d'amortissement pour un montant total de 3 770€.

### 4- Résultat de l'exercice

L'exercice comptable se termine avec un résultat excédentaire de **709,85€**.

Tableau 3

Exercice du 1/12/2023 au 30/11/2024			
Produits	56 066,64 €	Charges	53 051,39 €
Produits financiers	548,60 €	Charges financières	0,00 €
Produits exceptionnels	136,00 €	Charges exceptionnelles	2 990,00 €
<b>Total</b>	<b>56 751,24 €</b>	<b>Total</b>	<b>56 041,39 €</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>709,85 €</b>		

## 5-Trésorerie

Nos liquidités financières ont augmentées de 5 047,12 €

Tableau 4

Comptes financiers			
	30/11/23	30/11/24	Variation
Ccp	40 720,68 €	34 935,04 €	-5 785,64 €
Chèques		264,16 €	264,16 €
Livret	18 820,22 €	29 368,82 €	10 548,60 €
Caisse		20,00 €	20,00 €
<b>Total</b>	<b>59 540,90 €</b>	<b>64 588,02 €</b>	<b>5047,12 €</b>

## 6- Bilan au 30/11/24 avant affectation du résultat de l'exercice

Le bilan avant répartition de l'exercice clos au 30/11/2024 est de **69 652,51 €**

Tableau 5

Actif net			Passif		
	01/12/23	30/11/24		01/12/23	30/11/24
Immobilisations bungalow	3 900,00 €	130,00 €	Fonds syndicaux sans droit de reprise	29 938,57 €	29 938,57 €
Stocks marchandises	3 101,76 €	2 534,49 €	Fonds syndicaux avec droit de reprise	18 772,19 €	18 772,19 €
Stocks essaims	2 400,00 €	2 400,00 €	Rucher école	3 000,00 €	3 000,00 €
Comptes financiers	59 540,90 €	64 588,02 €	Report a nouveau	9 401,76 €	17 231,90 €
			Résultat de l'exercice	10 830,14 €	709,85 €
<b>Total</b>	<b>68 942,66 €</b>	<b>69 652,51 €</b>	<b>Total</b>	<b>68 942,66 €</b>	<b>69 652,51 €</b>

## 7- Produits

En 2024, le Conseil d'Administration n'a pas procédé à des augmentations de la cotisation et du prix de l'inscription aux formations du rucher école.

**7- 1** Le montant total des cotisations s'élève à 9 325€ avec une augmentation du nombre de nos adhérents de 27 membres.

**Tableau 6**

Nombre adhérent.es		
Evolution	2024	2023
+ 27	373	346

**7- 2** Le montant des inscriptions au rucher école s'élève à 5 400€ : 54 adhérents y ont participé.

**7- 3** Le montant des dons s'élève à 453,20€ en baisse de près de 300€ par rapport à l'année 2023.

**Tableau 7**

Dons		
Variation	2024	2023
- 299,80€	453,20€	753€

**7- 4** Les intérêts du livret nous ont rapporté la somme de 548,60€.

**7- 5** La vente d'une partie de la production de miel du rucher école à trois de nos adhérents, nous a rapporté 712€.

Une autre partie a été cédée aux Jardins de Brocéliande en contre-partie de l'occupation de leur domaine.

**7- 6** Un chèque réalisé en 2023 pour des achats de sirop n'avait pas été encaissé à temps.

La date de validée étant dépassée, un courrier a été adressé à la personne concernée qui a renouvelé son règlement : son montant a été imputé sur cet exercice en produits exceptionnels.

## **8- Abonnements aux revues et produits souscrits auprès de l'UNAF et du SNA**

**Tableau 8**

Revue Abeilles et Fleurs	Revue La Vie des Abeilles	Ruches assurées	Redevance eco emballage
55	36	3 330	4 948

## 9- Vente de matériels apicoles

Cette activité a dégagé un excédent de 1 640,01 €.

Ce montant a été calculé en intégrant une valeur du stock au 30/11/23 qui est une estimation : la totalité du matériel n'ayant pas été comptabilisé dans l'inventaire de fin d'année 2023.

**Tableau 9**

<b>Variation du stock du 30/11/2023 au 30/11/2024</b>			
	<b>Variation</b>	<b>30/11/24</b>	<b>30/11/23</b>
Matériel apicole	- 567,27 €	2 534,49 €	3 101,76 €

## 10- Cotisations aux syndicats apicoles

Le montant des cotisations versé aux syndicats se répartit comme suit :

**Tableau 10**

<b>Cotisations aux syndicats apicoles</b>	
SNA	198,00 €
UNAF	486,50 €
<b>Total</b>	<b>684,50 €</b>

## 11- Charges d'exploitation

Répartition par principaux postes budgétaires

**Tableau 11**

<b>Principales charges d'exploitation</b>	
Fonctionnement du syndicat	2 148,46 €
Fonctionnement du rucher école	3 559,05 €
Charges locatives	1 288,31 €
Communication	2 070,48 €
Déplacements bénévoles	2 036,80 €
Repas bénévoles	1 748,97 €

## 12- Contributions personnels bénévoles

L'action bénévole de 8 personnes, principalement animateurs et animatrices du rucher école, a été valorisée et a donné lieu à un remboursement de leur frais de déplacement.

**Tableau 12**

<b>Contributions volontaires en nature</b>			
Bénévoles	Nombre d'heures	Coût horaire	Total
8	348	11,65 € (*)	4 054,20 €

(\*) Coût horaire smic brut 2024